

## Référentiel métier

Document réalisé le : 22/10/2013

# CONDUCTEUR DE CHARIOT ELEVATEUR CONDUCTRICE DE CHARIOT ELEVATEUR

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

### 1. Définition en termes de description des productions et des services attendus

Le conducteur de chariot élévateur exécute, à l'aide d'un chariot élévateur à moteur, des opérations de déplacement, de stockage/déstockage, de chargement et de déchargement d'articles

Il organise son activité en fonction du planning

Il s'intègre dans l'équipe

Il collabore à la maintenance de base des équipements de manutention

Il contribue à la sécurité et l'hygiène générale de l'entreprise

### 2. Appellations synonymes du métier cible

- ♣ Cariste
- ♣ Conducteur de chariot frontal
- ♣ Conducteur de chariot élévateur à mât rétractable (retrak)
- ♣ Conducteur de chariot latéral
- ♣ Conducteur de chariot élévateur à fourche
- ♣ Conducteur de chariot embarqué
- ♣ Conducteur de gerbeur/autoporté
- ♣ Conducteur de chariot tri directionnel (latéral)

### 3. Situation du métier

cf. Document COREF-00 Grappe métiers S.F.M.Q.

### 4. Niveau de responsabilité

*Sélectionner les rubriques utiles*

- Exercer le métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique
- Exercer le métier seul (sans supérieur hiérarchique, sans personne à superviser)
- Exercer le métier et être responsable de plusieurs personnes

### 5. Situation par rapport à son niveau de professionnalisation et de spécialisation

Le métier est décrit au niveau du professionnel compétent et limité au cœur du métier.

Le professionnel « compétent » est capable de bien exécuter son travail, conformément aux procédures et/ou aux prescriptions. Il est efficace c'est-à-dire il répond à ce qui lui est demandé. Ce niveau correspond au niveau d'entrée dans l'emploi.

Le cœur du métier est constitué des actes professionnels les plus représentatifs du métier.

*Si nécessaire, préciser :*

- les actes professionnels qui ne font pas/plus partie du cœur du métier.
- les actes qui font nouvellement partie du métier.

### 6. Précision quant à l'aspect collectif du travail

*Sélectionner les rubriques utiles*

- Exercer le métier seul
- Exercer le métier au sein d'une équipe de travailleurs exerçant le même métier
- Exercer le métier au sein d'une équipe pluridisciplinaire

### 7. Lieux d'exercice du métier

- ♣ En intérieur (entrepôt, magasin,...)
- ♣ En extérieur (chantier,...)

### 8. Conditions d'exercice du métier

#### **Conditions matérielles :**

##### Horaire de travail :

- L'emploi de conducteur de chariot élévateur peut s'exercer en horaire fixe ou variable (parfois le week-end).

##### Conditions de travail :

- Cette activité implique la station debout, de fréquentes allées et venues ainsi que des manutentions. Elle comporte des risques de chutes, de coupures et de troubles musculosquelettiques (TMS)
- Le conducteur de chariot élévateur assure des journées pendant lesquelles il conjugue rigueur, précision, dextérité et rapidité.
- Le conducteur de chariot élévateur est soumis à des périodes d'activité soutenue "coup de feu", stress.

#### **Contexte relationnel et/ou psychologique :**

- Le conducteur de chariot élévateur doit pouvoir s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et s'adapter aux exigences des procédures de travail.

## 9. Législation et éléments de bonnes pratiques à prendre en compte

### Sécurité, santé, bien-être au travail, ergonomie, hygiène et environnement (Code et RGPT)

- ♣ l'AR du 04.05.99 concernant l'utilisation d'équipements de travail mobiles

### Législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agréation, directives européennes / fédérales / nationales / communautaires / régionales, directives SPF Santé ...)

- ♣ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR, ...)
- ♣ Autres référentiels en fonction des articles et du secteur d'activités. Exemples : « Food defense », ISO, IATA, HACCP, AFT, ...
- ♣ La certification VCA
- ♣ Le brevet de cariste ou validation des compétences

## 10. Evolutions possibles du métier

Une évolution technologique se fait en fonction des progrès de la technologie (informatique, engins, chariots élévateurs, produits, techniques d'emballage, organisation et procédure de travail, voice picking, ...).

## 11. Sources principales

- ♣ CCPQ – [ccpq@profor.be](mailto:ccpq@profor.be)
- ♣ IREC/IVOC (confection industrie) - <http://www.irec.be>
- ♣ PromSoc – Assistant en logistique en unités de soins et/ou au service d'urgences - [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
- ♣ Arrêté Royal portant sur l'agrément de la qualification professionnelle de magasinier (Gouvernement flamand – 20/04/2012) - [www.ejustice.just.fgov.be](http://www.ejustice.just.fgov.be)
- ♣ Dictionnaire logistique et transports édité par Logistics in Wallonia - [www.logisticsinwallonia.be](http://www.logisticsinwallonia.be)
- ♣ C.D.V.C. (Consortium de validation des compétences) - [www.cdvc.be](http://www.cdvc.be)
- ♣ Les industries alimentaires, des métiers à votre goût ! – <http://www.metiers-industries-alimentaires.com>
- ♣ FFC (Fédération francophone de la Construction) – <http://ffc.constructiv.be>
- ♣ Fiches ACTIRIS COROME (4331A-4331B-2411A-1232A) - [www.actiris.be](http://www.actiris.be)
- ♣ Fiche Rome N1105 (manutention manuelle de charges) - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- ♣ Fiche Rome N1101-Conduite d'engins de déplacement des charges - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- ♣ La convention collective de travail CCT n° 78896/CO/140 - <http://www.emploi.belgique.be>
- ♣ Fiches REM (Code Rem 4331201 conducteur de chariot élévateur et 4322102 - Pontier) - [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

Document réalisé le : 28/10/2013

## Référentiel des compétences professionnelles

# CONDUCTEUR DE CHARIOT ELEVATEUR CONDUCTRICE DE CHARIOT ELEVATEUR

| Activités clés (max 10)  | Compétences professionnelles (min2, max 10)  | Compétences professionnelles détaillées (min2, max 5)  |
|--|--|--|
| <b>1 Effectuer la prise de poste dans la conduite d'un chariot élévateur</b><br><br><b>Autonomie :</b><br>Il applique les pratiques/les consignes/les procédures définies par l'entreprise<br><b>Contexte</b><br>Situation simple et similaire | 11 Sélectionner le chariot élévateur   | 111 Prendre connaissance de son planning de travail<br>112 Choisir le chariot adéquat            |
|  | 12 Réaliser les différents contrôles à chaque prise de poste   | 121 Contrôler visuellement le chariot  |
|  |  | 122 Contrôler les différents niveaux (huiles, eau, batterie, pneus, carburant, gaz)              |
|  |  | 123 Réaliser un essai de mise en route (fonctionnement des organes de sécurité et des commandes) |
| 124 Compléter la fiche de contrôle   |  |  |
| 13 Assurer la maintenance de premier niveau  | 125 Signaler les éventuelles déficiences et les anomalies  |  |
|  | 131 Ajuster les niveaux (eau, huile, batterie, carburant)<br>132 Ajuster les câbles et les flexibles |  |
| <b>2 Manœuvrer un chariot élévateur</b><br><br><b>Autonomie :</b><br>Il applique les pratiques/les consignes/les procédures définies par l'entreprise<br><br><b>Contexte</b><br>Situation simple et similaire                                  | 21 Adopter une conduite sécuritaire  | 211 Respecter les conditions d'utilisation du chariot (diagramme de charge)                      |
|  |  | 212 Choisir le sens de la marche du véhicule   |
|  |  | 213 Circuler sans heurt (infrastructures, personnes)   |
|  |  | 214 Assurer les déplacements en toute sécurité   |
|  |  | 215 Adapter la vitesse du chariot aux conditions d'utilisation                                   |
|  |  | 216 Respecter le plan de circulation   |

|   |  |   |   |   |
|---|--|---|---|---|
| <b>3 Stocker/déstocker les articles au moyen d'un chariot élévateur</b><br><br><b>Autonomie :</b><br>Il applique les pratiques/les consignes/les procédures définies par l'entreprise<br><br><b>Contexte</b><br>Situation simple et similaire | 31 Placer les articles   | 311 S'assurer de la conformité des charges<br>312 Positionner le chariot devant les rayonnages<br>313 Déposer la charge de manière équilibrée   |   |   |
|   | 32 Enlever les articles  | 321 S'assurer de la conformité des charges<br>322 Respecter les prescriptions prévues au diagramme de charge<br>323 Positionner le chariot devant les rayonnages<br>324 Déplacer la charge de manière équilibrée  |   |   |
|   | 33 Charger une unité de transport  | 331 Assurer les contrôles de l'unité de transport avant le chargement (par ex. : pieds, attaches, dimensions, poids, cales)<br>332 Communiquer les situations dangereuses<br>333 Respecter le plan de chargement dans la remorque<br>334 Circuler dans l'unité de transport<br>335 Arrimer les articles |   |   |
|   | 34 Décharger une unité de transport  | 341 Assurer les contrôles de l'unité de transport avant le déchargement (par ex. : pieds, attaches, dimensions, poids, cales)<br>342 Communiquer les situations dangereuses<br>343 Enlever les articles adéquates<br>344 Circuler dans l'unité de transport   |   |   |
|   | <b>4 Effectuer la fin de poste dans la conduite d'un chariot élévateur</b><br><br><b>Autonomie :</b><br>Il applique les pratiques/les consignes/les procédures définies par l'entreprise<br><b>Contexte</b><br>Situation simple et similaire | 41 Réaliser les différents contrôles à chaque fin de poste  | 411 Ranger le chariot au parking de manière sécuritaire<br>412 Contrôler visuellement le chariot<br>413 Contrôler les différents niveaux (huiles, eau, batterie, pneus, carburant, gaz)<br>414 Compléter la fiche de contrôle |   |
|   |  |   | 415 Signaler les éventuelles déficiences et les anomalies   |   |
|   |  |   | 42 Assurer la maintenance de premier niveau   | 421 Ajuster les niveaux (eau, huile, batterie, carburant)<br>422 Ajuster les câbles et les flexibles  |
|   |  |   |   |   |
|   |  | <b>5 Gérer les contacts avec les interlocuteurs</b><br><br><b>Autonomie :</b><br>Il applique les pratiques/ les consignes/les procédures définies par l'entreprise  | 51 Accueillir les partenaires extérieurs à l'entreprise   | 511 Recevoir poliment et prendre congé des partenaires extérieurs<br>512 Veiller à sa façon d'être (apparence, sourire, tact)<br>513 Appliquer les règles de politesse, de courtoisie<br>514 S'informer des attentes des partenaires extérieurs |
|   |  |   |   | 52 Détecter les attentes des partenaires extérieurs à l'entreprise  |
|   |  |   |   |   |
|   |  |   |   |   |
|   |  |   |   |   |
|   |  |   |   |   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Contexte :</b><br>Situation simple et variable |   | 523 Informer les partenaires extérieurs en utilisant le vocabulaire technique adéquat |
|   | 53 Entretenir un bon climat de travail avec les collègues | 531 S'assurer de l'intégration des nouveaux collègues                                 |
|   |   | 532 Etablir une bonne relation au sein de l'équipe                                    |
|   |   | 533 Entretenir une bonne relation au sein de l'équipe                                 |
|   | 54 Développer une communication appropriée                | 541 Communiquer des messages clairs et précis   |
|   |   | 542 Utiliser le vocabulaire technique adéquat   |
|   |   | 543 S'informer des attentes des interlocuteurs internes                               |
|   |   | 543 Gérer les plaintes dans le cadre des limites de son travail                       |

### Exigences transversales

#### Sécurité :

- ♣ Utiliser les équipements de protection spécifiques (chaussures, gants, casque, vêtements de travail adaptés en fonction de la situation)
- ♣ Respecter les impositions du Code du bien-être au travail (anciennement RGPT)
- ♣ Respecter les codes de conduite des engins de levage en entrepôt
- ♣ Appliquer les règles de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage en entrepôt
- ♣ Appliquer les règles de colisage des produits à envoyer (ADR, produits allergènes, ...)

#### Hygiène :

- ♣ Respecter les conditions de stockage et d'envoi en fonction d'un produit sensible (température, chaîne du froid, humidité)

#### Ergonomie :

- ♣ - Respecter les règles ergonomiques de manutention

#### Environnement :

- ♣ - Trier et évacuer les déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement
- ♣ - Faire un usage économique et écologique du matériel et des matériaux

#### Gestion du temps :

- ♣ - Respecter le planning convenu

**Importance relative des activités clés :**

- Sélectionner le ou les critères parmi ceux proposés ci-dessous
- Indiquer le niveau d'importance (classer les activités clés (AC) par ordre croissant c.-à-d. de la moins importante à la plus importante)

L'AC « Gérer les contacts avec les interlocuteurs » peut être considérée comme une activité transversale à tous les métiers de la logistique et à tous les niveaux des activités clés

L'importance relative des AC doit être adaptée à la taille de l'entreprise

Critère 1 : Fréquence d'exercice de l'AC

Critère 2 : Durée de réalisation de l'AC

Critère 3 : AC déterminante pour la suite du travail

Critère 4 : Conséquences en cas de mauvaise réalisation de l'AC

Critère 5 : Complexité

**Critère 6** : toute les AC ont la même importance

**Matériel principal utilisé pour exercer le métier :**

- ♣ Divers engins de manutention
- ♣ Divers engins de levage (chariot élévateur frontal, latéral, etc....)
- ♣ Matériel informatique (ordinateur, pistolet de scannage, ...)

**Glossaire spécifique au métier :**

**ADR** : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (AR du 28 juin 2009)

Le transport international des marchandises dangereuses par route est réglementé par « l'Accord Européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route » (**ADR**). Cette convention a été signée par 48 pays sous le patronage de l'UNECE.

L'ADR décrit ce que sont les marchandises dangereuses, comment elles sont classifiées, comment les identifier, les exigences pour les emballages, les citernes et les véhicules, les conditions de transport ainsi que les obligations de toutes les parties concernées.

<http://www.mobilit.belgium.be>

**Brevet conduite** d'engin de levage ou validation des compétences (AR du 4/05/1999 arrêté royal concernant l'utilisation d'équipements de travail mobiles)

**Interlocuteur** : tout partenaire extérieur et intérieur

**Eclater** : diviser une palette

**FIFO** (First In, First Out) les articles du lot les plus anciens seront consommés les premiers : premier arrive, premier sorti.

**Food Defense** : mesures à prendre pour éviter les actes malveillants à l'égard de denrées alimentaires

**LIFO** (Last In, First Out) Les articles du lot le plus récent (dernier lot entré en stock) seront aussi les premiers à être consommés.

La consommation des stocks, se fait donc dans la séquence inverse d'arrivée des lots.

La méthode LIFO est fortement employée sur les produits pour lesquels la maturation est source de valeur ajoutée (ex : la fermentation des vins)

**Maintenance de premier niveau** (comprendre « intervention ») :

- travaux : réglages simples, pas de démontage
- lieu : sur place
- personnel : exploitant du bien

**Picking** : opération qui consiste à prélever les quantités par référence pour une commande donnée. Sans doute l'action la plus sensible car toute erreur à ce niveau engendra un litige avec le client destinataire (si taux de conformité 98% peut paraître un taux excellent, 2% de non conformité = insatisfaction clients).

**Système d'information** : tout type de système (papier et ou informatique) susceptible d'être utilisé par l'entreprise

**VCA** : Le VCA est constitué d'une série de critères en matière de santé et de sécurité qu'une entreprise doit respecter si elle veut être « certifiée VCA »

La certification VCA est issue de la loi du 4 août 1996 sur le Bien-être au Travail et s'applique aux travaux réalisés avec des tiers.

Le terme VCA provient du néerlandais « Veiligheid-, Gezondheid- en Milieu- Checklist Aannemers ». Les utilisateurs francophones utilisent parfois l'abrégié « LSC » issu de la traduction « Liste de contrôle, Sécurité, Santé, et Environnement entreprises Contractantes ».

<http://www.besacc-vca.be>

**Voir aussi** : Glossaire ASLOG (association française pour la logistique) – Glossaire transports de l'ULG - Glossaire GS1-France – LEXI-COM lexique des termes logistiques – Lexique EXCELLENT LOGISTIQUE ET TRANSPORTS – terminologie en transports combinés de l'Economic Commission for Europe (UN/ECE)